

## UN SCOOTER A DEUX EUROS A LA FNAC ?

Cette photo diffusée sur les réseaux sociaux comporte le logo **FNAC** mais n'émane nullement de ce grand distributeur (un mystérieux site **GMCORPORG.COM** apparait).

L'annonceur explique la situation : "Deux grandes entreprises ont résilié leur contrat !

Le magasin a été contraint de vendre ses produits à bas prix, à savoir des scooters électriques à 2 euros."

Bien évidemment c'est trop beau pour être vrai.

En lisant le détail des conditions vous apprenez qu'il s'agit, en fait, d'un tirage au sort.

Et vous découvrez aussi qu'il s'agit d'une offre spéciale qui vous permet de bénéficier pendant 3 jours d'un accès complet à un club de fidélité pour un montant de 2 €. Mais, passée cette période, un abonnement complet au prix de 44 € est automatiquement débité tous les 14 jours !

En résumé, la bonne affaire devient rapidement une catastrophe financière... sans pour autant recevoir un scooter.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex ([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org)). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** ([president@arnaques-infos.org](mailto:president@arnaques-infos.org))